

LEGAL PARACHUTE

LA PROTECTION JURIDIQUE DU CADRE



ARES CONSEIL
· SOCIÉTÉ D'AVOCATS ·

LEGAL PARACHUTE



Notre monde économique est en perpétuelle reconfiguration (restructuration, fusion, ...) avec ses répercussions sur la vie professionnelle des cadres (repositionnement, licenciement, recrutement...).

Les cadres n'hésitent pas à se faire assister d'un avocat lorsqu'ils sont confrontés à une procédure de licenciement (phase aval). Mais peu d'entre eux consultent en période de début de tension et encore moins dès leur recrutement (phase amont).

Pourtant, pour être efficace une protection doit être globale et se construire dès la signature du contrat de travail.



JEAN MARC SANS LEGAL PARACHUTE

Jean Marc est cadre commercial, avec une expérience de 10 ans, dans une entreprise d'informatique. Une société concurrente lui a proposé de le recruter.

Jean Marc qui a conduit seul sa négociation avec son futur employeur, est content du résultat obtenu : son salaire a été majoré de 20 %. Mais son bonheur est de courte durée. En pleine période d'essai, son nouvel employeur est contraint de rompre son contrat suite à la perte d'un gros client.

Si Jean Marc nous avait consulté, **notre conseil aurait été de négocier la période d'essai** prévue par son nouveau contrat en faisant valoir le risque auquel l'exposait une telle clause.

C'est à présent dans l'urgence et en mauvaise posture pour négocier que Jean Marc doit rechercher un nouveau job.

SOPHIE AVEC LEGAL PARACHUTE

Sophie est cadre financier avec une ancienneté de 8 ans dans la même entreprise. La société leader du marché lui a proposé de la rejoindre avec des fonctions et une rémunération très attractives.

Mais Sophie prudente a préféré négocier avec le soutien d'un conseil extérieur. Eu égard à sa marge de manoeuvre dans la négociation en cours, et à son ancienneté dans l'entreprise qu'elle comptait quitter, **nous lui avons conseillé de demander l'insertion d'une clause de garantie d'emploi de 12 mois**. Ainsi, si par exemple, elle venait à être licenciée 4 mois après son recrutement, Sophie percevrait une indemnité de 8 mois de salaire, en plus de ses indemnités de licenciement.

Cela fait seulement 2 mois que Sophie occupe son nouveau poste et déjà d'importantes restructurations sont annoncées. Grâce à sa clause « garantie d'emploi », Sophie envisage cette période plus sereinement.



LEGAL PARACHUTE propose aux cadres une assistance adaptée à leur situation professionnelle :

1

ASSISTANCE EN PHASE CONTRACTUELLE

Les clauses d'un contrat de travail sont nombreuses : financières (ex : sign-up bonus), relatives à l'exécution des missions (ex : rattachement hiérarchique) ou encore protectrices (ex : garantie d'emploi).

Il peut aussi s'agir d'un cumul contrat de travail et mandat social.

Nous analysons votre projet de contrat de travail et bâtissons une contre proposition sur les clauses contraignantes ou mal définies et celles à obtenir.

2

ASSISTANCE EN PHASE DE TENSION

En période de tension (changement hiérarchique, réorganisation, mise à l'écart ...), il est difficile de gérer seul sa relation avec l'entreprise (stress, urgence, déséquilibre d'expertise juridique entre les parties, ...).

Nous vous aidons à constituer votre dossier en prévision d'un licenciement.

Nous convenons ensemble du comportement à adopter pour une gestion efficace de la situation.

3

ASSISTANCE EN PHASE DE LICENCIEMENT

En cas de licenciement, une connaissance complète et en temps réel du dossier nous permettent un conseil efficace.

Nous recensons et chiffrons ensemble les préjudices résultant de votre licenciement.

Nous élaborons avec le cadre les arguments et la méthodologie de la phase de négociation indemnitaire avec l'employeur.

Nous prenons en charge la négociation.

Nous formalisons l'accord par transaction réglant le litige né de l'acte de licenciement. A défaut, nous pouvons assurer la phase judiciaire.

Entreprendre

"Legal Parachute" propulse la carrière des cadres.

Tout ou presque se joue lors de la signature du contrat. C'est la règle du jeu. Legal parachute concerne aussi l'entreprise qui peut être plus attractive sans dépenser plus.

Management

" Ne changez pas de job sans avoir pris de bonnes garanties "

ARES CONSEIL propose de vous bâtir un «Legal Parachute » avant embauche.

courrier cadres.com

"Comment négocier un "Legal Parachute" ?"

Quelles clauses dois-je faire figurer dans mon contrat ? Quelle mention, précisée ou oubliée, risque de me coûter cher dans quelques années ? Pour répondre à ce genre de questions, le cabinet ARES CONSEIL a conçu un dispositif baptisé "Legal Parachute"

Capital

" Avant de changer de job, les cadres fixent leurs conditions "

" Les cadres dirigeants ne sont plus les seuls à nous consulter "

*Confirme maître Richard Sintes,
ARES CONSEIL*

CONTACT



ARES PARIS

17 rue Alfred Roll
75017 PARIS
Tél. : 01 44 01 97 97
Fax : 01 72 72 93 60

ARES VERSAILLES

135 Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 07 26 26
Fax : 01 76 70 13 83